

undefined - lundi 29 janvier 2024

Actu locale | Combe de Savoie

LA TABLE

Aux vœux du maire, l'empilage de lois et de normes critiqué

Brigitte Mauraz



Jean-François Claraz a défendu la ruralité à l'occasion de la cérémonie des vœux. Photo Le DL/B.M.

Le maire de La Table Jean-François Claraz a présenté ses vœux à la population ce samedi 27 janvier. Il y a porté la parole des maires de la vallée des Huiles, et critiqué les normes qui rendraient « difficile de tenir des programmes ».

Utilisation des eaux usées, statut des secrétaires de mairie, prix de l'énergie, ou objectif de zéro artificialisation nette des sols. Le maire Jean-François Claraz a ainsi ouvert la cérémonie des vœux samedi 27 janvier au soir en prônant « l'action des parlementaires savoyards dans leurs rapports et propositions de lois dans lesquelles les préoccupations de la ruralité se retrouvent ». Sous la bannière de la ruralité, les élus ont alors décliné les dossiers et enjeux de demain dans chaque strate de l'organisation administrative.

Comme lors de la cérémonie des vœux à Presle (cf. notre édition du 16 janvier 2024), Jean-François Claraz a porté la parole « des grognons », le collectif des maires de la vallée des Huiles qui « tente de sauvegarder son patrimoine forestier et son authenticité en se positionnant comme un relais de propositions dans les organismes extérieurs ». Les normes et obligations qui pèsent sur les communes rurales, ont impacté les travaux réalisés ou des projets. « Vous avez sans doute remarqué qu'il y a une expression récurrente : mises aux normes. Vous comprendrez aisément qu'avec ces impératifs, il est difficile de tenir des programmes ! », a martelé l'édile.

Ses propos ont fait écho à ceux tenus par Martine Berthet, sénatrice de la Savoie. « Au Sénat, le mot d'ordre est de faire des lois simples. Il y a trop de lois et de normes qui s'empilent les unes sur les autres », déclarait la sénatrice en regrettant que la proposition de loi du Sénat intitulée "Améliorer la compétitivité de la ferme France" n'ait pas été mise à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale depuis deux ans par le gouvernement.

Face à la grogne des habitants, Jean-François Duc, conseiller départemental, a relayé l'engagement du président du Département Hervé Gaymard : « Le 1^{er} août 2024, toute la Savoie sera raccordée à la fibre optique ».

Alors que les agriculteurs expriment leur mécontentement en bloquant routes et autoroutes, l'élu départemental a détaillé les mesures prises pour valoriser l'agriculture savoyarde, de la mise en place de la ceinture verte pour permettre l'installation et l'accompagnement des jeunes agriculteurs à la création d'une restauration collective en utilisant des produits locaux. « Si La Table n'a pas de réponse du syndicat des eaux de La Rochette sur son adhésion, Cœur de Savoie prendra la compétence eau de la commune au 1^{er} janvier 2026 comme le prévoit la loi », a ainsi souligné sa présidente de la communauté de communes Béatrice Santais, en mettant en avant « la solidarité intercommunale ».